**DECLARATION DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD**

**A L’OCCASION DU 3ÈME CYCLE DE L’EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL DE LA REPUBLIQUE ARABE LIBYENNE LORS**

**DE LA 36ÈME SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL**

**SUR L'EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL**

Genève, le 11 Novembre 2020

Monsieur le Président,

La délégation du Tchad souhaite la bienvenue à la délégation libyenne conduite par Monsieur le Ministre de la Justice Libyenne et la félicite pour la présentation de son rapport au titre du 3ème cycle de l’Examen Périodique Universel (EPU) contenant des pertinentes informations.

Conscient des difficultés auxquelles sont confrontées les autorités libyennes, la délégation du Tchad salue la volonté et le plein engagement du Gouvernement d’entente nationale à promouvoir les droits de l’homme, et ce, à travers la promulgation de lois de mise en œuvre de plusieurs recommandations acceptées à l’issue de son deuxième cycle de l’Examen périodique universel en 2015.

Dans un esprit constructif, le Tchad recommande à la Libye d’élaborer une feuille de route nationale afin d’établir une stratégie permettant de répondre de manière appropriée et efficace aux situations de déplacement interne, conformément aux Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l’intérieur de leur propre pays.

Le Tchad souhaite à la délégation libyenne un examen couronné de succès.

Je vous remercie.